

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Septembre 2018**

**OBJET : Modifications apportées au rapport n°34 voté à la Commission permanente du 29 juin 2018 relatif à la participation au financement de 4 logements conventionnés très sociaux (LCTS) sur la commune de Marseille (24 rue Colbert-13001).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- de modifier la dénomination du bénéficiaire de la subvention de 52 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 29 juin 2018 en remplaçant l'association SOLIHA par la société coopérative SOLIHA méditerranée bâtisseurs de logements d'insertion.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondant au modèle joint au rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**